

Décision directe

Amo élaboration et le suivi du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Waziers

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, donnant délégation au Maire de fixer des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir une assistance de maîtrise d'œuvre intellectuelle pour l'élaboration du marché de chauffage des bâtiments municipaux ;

DÉCIDE

De passer par le cabinet IOTHERM CONSEIL - Base 11/19 rue Léon Blum à LOOS-EN-GOHELLE (62750) pour une mission d'assistance au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, celle-ci est composée de 3 phases pour l'assistance à l'attribution du marché d'exploitation et de d'1 phase pour l'assistance au suivi du marché d'exploitation pour un montant de 35 795.00 € HT.

2 offres ont été réceptionnées.

Fait à Waziers, le 9 mai 2023

Le Maire,
Laurent DESMONS



Conformément aux dispositions de l'article L.2122_23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au recueil des décisions.